



OUVERTURE D'UNE NEGOCIATION EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

La CGT s'engage pour que ce droit élémentaire soit une réalité

Ce lundi 10 septembre, s'ouvrira une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Cette première réunion sera présidée par Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

Cette négociation fait suite à une concertation qui s'est déroulée de mars à début juillet 2018. Dans le cadre de ces groupes de travail, la CGT a porté de nombreuses propositions pour une réelle égalité professionnelle. La CGT a adressé au Ministre début juillet une contribution reprenant en détail toutes ses revendications. Un courrier unitaire signé par 8 organisations syndicales de la Fonction publique a posé les incontournables de la négociation.

Cette négociation s'ouvre dans un contexte où les projets du gouvernement sont pour le moins en contradiction avec ses bonnes intentions affichées de s'attaquer aux inégalités entre les femmes et les hommes (projet de loi de finances, concertation pour « refonder le contrat social avec les agents publics », CAP 2022, gel du point d'indice, futur projet de réforme de la retraite...).

Une des exigences posée par la CGT est que la question de l'égalité soit prise en compte dans toutes les réformes engagées, ce doit être une véritable "démarche intégrée".

Dans le cadre de la négociation, la CGT exige des mesures concrètes et pose comme incontournables :

- la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine
- la prise en compte de la pénibilité des métiers à prédominance féminine
- la neutralisation effective des effets des congés maternité, parentaux sur les carrières
- le développement des dispositifs de garde d'enfants adaptés
- la mise en œuvre de mesures contraignantes pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Cette négociation doit aboutir à un projet d'accord qui va plus loin que le protocole égalité du 8 mars 2013. Ce protocole n'a pas été suffisamment suivi d'effets.

Ses conclusions doivent absolument s'inscrire dans des textes législatifs et/ou réglementaires. Le gouvernement doit prévoir des mesures contraignantes pour les administrations et employeurs publics, et un calendrier de mise en œuvre et des budgets dédiés à la hauteur des enjeux.

Pour la CGT, gagner l'égalité professionnelle femmes-hommes est un enjeu majeur et une priorité. La satisfaction des revendications des agent.e.s de la Fonction publique est une attente plus que légitime, elle est inscrite dans la Constitution française.

Force de propositions, la CGT sera extrêmement vigilante pour que de réelles avancées soient gagnées pour les agent.e.s.

La CGT informera très régulièrement sur l'avancée de cette négociation.

Montreuil, le 7 septembre 2018